



Département des forêts

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

**EVALUATION DES RESSOURCES
FORESTIÈRES MONDIALES 2010**

RAPPORT NATIONAL

GUINEE

FRA2010/086
Rome, 2010



Le Programme d'évaluation des ressources forestières

Les forêts gérées durablement ont de nombreuses fonctions socioéconomiques et environnementales particulièrement importantes à l'échelle mondiale, nationale et locale; elles jouent également un rôle crucial dans le développement durable. La possibilité de pouvoir disposer d'information fiable et à jour sur l'état des ressources forestières – non seulement par rapport à la superficie forestière et son changement mais aussi par rapport à des variables telles que le matériel sur pied, les produits forestiers ligneux ou non ligneux, le carbone, les aires protégées, l'utilisation des forêts à des fins récréatives ou à d'autres fins, la diversité biologique et la contribution des forêts aux économies nationales – est essentielle pour les processus de décision des politiques et des programmes forestiers ainsi que du développement durable, et ce à tous les niveaux.

À la demande de ses États membres, la FAO suit régulièrement l'évolution des forêts du monde, ainsi que leur gestion et utilisation, par le biais de son Programme d'évaluation des ressources forestières. L'Évaluation des ressources forestières mondiales 2010 (FRA 2010) a été demandée par le Comité des forêts de la FAO en 2007. Elle sera basée sur un processus exhaustif d'établissement de rapports nationaux et sera complétée par une enquête mondiale par télédétection. L'évaluation portera sur les sept éléments thématiques de la gestion durable des forêts comprenant des variables relatives aux cadres politique, juridique et institutionnel. FRA 2010 entend également contribuer au suivi de la réalisation des Objectifs d'ensemble relatifs aux forêts du Forum des Nations Unies sur les forêts et de l'Objectif de biodiversité de 2010 de la Convention sur la diversité biologique. La publication des résultats est prévue pour 2010.

Le Programme d'évaluation des ressources forestières est coordonné par le Département des forêts au siège de la FAO à Rome. La personne de référence est:

Mette Løyche Wilkie
Forestier principal
FAO Département des forêts
Viale delle Terme di Caracalla
Rome 00153, Italie

Courriel: Mette.LoycheWilkie@fao.org

Les lecteurs peuvent également écrire à: fra@fao.org

Pour plus d'informations sur l'Évaluation des ressources forestières mondiales, veuillez consulter: www.fao.org/forestry/fra

CLAUSE DE NON-RESPONSABILITÉ

La collection de Documents de travail de l'Évaluation des ressources forestières mondiales (FRA) vise à refléter les activités et les progrès du Programme de FRA de la FAO. Les documents de travail ne sont pas des sources d'information faisant autorité – ils ne traduisent pas la position officielle de la FAO et ne devraient pas servir à des fins officielles. Veuillez consulter le site web des forêts de la FAO (www.fao.org/forestry/fr) pour avoir accès à des informations officielles.

La collection de Documents de travail de FRA est une tribune importante pour la diffusion rapide d'informations sur le programme de FRA. Pour signaler d'éventuelles erreurs dans les documents de travail ou fournir des commentaires pour en améliorer la qualité, les lecteurs sont priés d'écrire à fra@fao.org.

Table des matières

1	TABLEAU T1 – ÉTENDUE DES FORETS ET DES AUTRES TERRES BOISEES	5
2	TABLEAU T2 – REGIME DE PROPRIETE ET DROITS DE GESTION DES FORETS	8
3	TABLEAU T3 – DESIGNATION ET GESTION DES FORETS	12
4	TABLEAU T4 – CARACTERISTIQUES DES FORETS	18
5	TABLEAU T5 – ÉTABLISSEMENT DES FORETS ET REBOISEMENT	22
6	TABLEAU T6 – MATERIEL SUR PIED.....	24
7	TABLEAU T7 – BIOMASSE	27
8	TABLEAU T8 – STOCK DE CARBONE	29
9	TABLEAU T9 – INCENDIES DE FORET	31
10	TABLEAU T10 – AUTRES PERTURBATIONS INFLUENÇANT LA SANTE ET VITALITE DES FORETS	33
11	TABLEAU T11 – EXTRACTION DE BOIS ET VALEUR DU BOIS EXTRAIT	34
12	TABLEAU T12 – EXTRACTION DE PRODUITS FORESTIERS NON LIGNEUX ET VALEUR DES PFNL EXTRAITS	36
13	TABLEAU T13 – EMPLOI	37
14	TABLEAU T14 – CADRE POLITIQUE ET JURIDIQUE	39
15	TABLEAU T15 – CADRE INSTITUTIONNEL	41
16	TABLEAU T16 – FORMATION ET RECHERCHE	43
17	TABLEAU T17 – RECOUVREMENT DES RECETTES PUBLIQUES ET DEPENSES	46

Rédaction du rapport et personne de référence

Le présent rapport a été rédigé par:

Nom (NOM DE FAMILLE, Prénom)	Institution / adresse	Courrier électronique	Télécopie	Tableaux
Mr. DIAWARA Djiramba	Chef de Division Foresterie Rurale, Direction Nationale des Forêts et Faune, BP 624, Conakry	djiramba@yahoo.fr		
Dr CAMARA Layaly	Directeur du Centre National des Forêts Communautaires et Privées, Direction Nationale des Forêts et Faune, BP 624, Conakry	Camaf0111@yahoo.fr		
Mr. BANGOURA Alkaly	Chef de Division Aménagement des Forêts, Direction Nationale des Forêts et Faune, BP 624, Conakry	bangoualy@yahoo.fr		

1 Tableau T1 – Étendue des forêts et des autres terres boisées

1.1 Catégories et définitions de FRA 2010

Catégorie	Définition
Forêt	Terres occupant une superficie de plus de 0,5 hectares avec des arbres atteignant une hauteur supérieure à cinq mètres et un couvert arboré de plus de dix pour cent, ou avec des arbres capables d'atteindre ces seuils <i>in situ</i> . Sont exclues les terres à vocation agricole ou urbaine prédominante.
Autres terres boisées (ATB)	Terres n'entrant pas dans la catégorie «forêt», couvrant une superficie de plus de 0,5 hectares avec des arbres atteignant une hauteur supérieure à cinq mètres et un couvert arboré de cinq-dix pour cent, ou des arbres capables d'atteindre ces seuils <i>in situ</i> , ou un couvert mixte d'arbustes, arbrisseaux et d'arbres supérieur à dix pour cent. Sont exclues les terres à vocation agricole ou urbaine prédominante.
Autres terres	Toute terre n'entrant pas dans la catégorie «forêt» ou «autres terres boisées».
Autres terres dotées de couvert d'arbres (sous-catégorie de «autres terres»)	Terres entrant dans la catégorie «autres terres», couvrant une superficie supérieure à 0,5 hectares avec un couvert arboré de plus de dix pour cent d'arbres pouvant atteindre une hauteur de cinq mètres à maturité.
Eaux intérieures	Les eaux intérieures comprennent généralement les grands fleuves, lacs et réservoirs.

1.2 Données nationales

1.2.1 Sources des données

Références des sources d'information	Qualité (E/M/F)	Variable(s)	Année(s)	Commentaires supplémentaires
FRA 2005 Rapport principal	M	Forêt	2005	Sources originales consultées lors de FRA 2005
FRA 2000 Rapport principal	M	Forêt	2000	
Direction nationale des forêts et chasse. 1993. <i>Les activités dans le secteur forestier.</i>	M	Forêt	1988	
République de Guinée, 1988. Politique et plan d'action. Annexe 1. <i>Végétation et forêts.</i> Plan d'action Forestier Tropical.	M	changement de couvert forestier	1988	

1.2.2 Classement et définitions

Classe nationale	Définition
Mangroves	Formation particulière, fragile et complexe des zones basses, vaseuses périodiquement submergées par la marée et dominées par quelques essences forestières telles <i>Rhizophora racemosa</i> , <i>Rhizophora harrisonii</i> , <i>Avicennia germinans</i> , <i>Laguncularia racemosa</i> , etc.

Forêt dense humide	Formation forestière riche et variée en arbres de haute taille subdivisée en fonction des caractères écologiques et comprenant trois (3) variantes : ombrophile, mésophile et d'altitude avec dominance d'espèces sempervirentes.
Forêt dense sèche et forêt claire	Formation forestière constituée de peuplements assez élevés, 20 mètres de haut, à une seule strate d'arbres avec des lianes, plus ou moins ouverts et un tapis de graminées ou un sous-bois irrégulier de bambous (<i>Oxythenanthera abyssinica</i>).
Savane boisée	Formation boisée secondaire soumise aux feux de brousse répétés ; elles ont sauf exceptions, une évolution régressive vers les formations mixtes à grandes graminées et ligneux buissonnants en l'absence de grands arbres. Ces formations comprennent plusieurs catégories dont les savanes herbeuses de Guinée forestière, les savanes xérophiles des plaines de Guinée maritime, les savanes basses des régions basses de Moyenne Guinée, les savanes de type soudanien de Haute Guinée.

1.2.3 Données de base

Classe nationale	Surface en 1988 (ha)
Mangroves	250 000
Forêt dense humide	700 000
Forêt dense sèche et forêt claire	1 600 000
Savane boisée	10 636 000
Total	13 186 000

Source : Direction nationale des forêts et chasse 1993

1.3 Analyse et traitement des données nationales

1.3.1 Calibrage

1.3.2 Estimation et prévision

Les estimations pour la Guinée s'appuient sur les résultats de FRA 2000, qui avait estimé la superficie forestière pour les années 1990 et 2000. Les informations actualisées n'étant pas disponibles, la même tendance avait été admise pour l'année 2005 et 2010.

La superficie pour 1990 et 2000 avait été estimée à partir de la surface de forêt présentée dans la source bibliographique de 1993 et en y appliquant une régression du couvert forestier de 36 000 ha/an ainsi que fourni par la République de Guinée (1988).

Il a été admis que les Autres terres boisées sont constantes tout au long de l'année et que les variations n'ont lieu que pour les Forêts et les Autres terres.

1.3.3 Reclassement dans les catégories de FRA 2010

Classe nationale	Classe FRA
Mangroves	Forêt
Forêt dense humide	Forêt
Forêt dense sèche et forêt claire	Forêt
Savane boisée	Forêt 45%-Autres terres boisées 55%

1.4 Données à insérer dans le tableau T1

Catégories de FRA 2010	Superficie (1000 hectares)			
	1990	2000	2005	2010
Forêt	7 264	6 904	6 724	6 544
Autres terres boisées	5 850	5 850	5 850	5 850
Autres terres	11 458	11 818	11 998	12 178
...dont dotées de couvert d'arbres	nd	nd	nd	nd
Eaux intérieures	14	14	14	14
TOTAL	24 586	24 586	24 586	24 586

1.5 Commentaires au tableau T1

Variable / catégorie	Commentaires sur les données, les définitions, etc.	Commentaires sur les tendances indiquées
Forêt	Les données actuelles représentent une reproduction des tendances des années antérieures. Les définitions sont celles utilisées au niveau national. Une erreur de calcul pour l'année 1990 a été identifiée justifiant le changement de superficie.	Selon le tableau, le rythme de dégradation reste constant entre 1990 et 2010. Cette affirmation reste à confirmer par la réalité terrain. En effet, selon les estimations faites la superficie de forêts continue de diminuer rapidement malgré un rythme de boisement estimé à 2.110 ha/an.
Autres terres boisées	Le manque de données d'inventaire actualisées limite l'appréciation de la superficie des autres terres boisées.	En dépit du manque de données fiables, les superficies des autres terres boisées connaissent une augmentation par rapport aux superficies forestières.
Autres terres	.	Une augmentation de la superficie des terres non boisées est due principalement à la conversion des terres forestières en d'autres utilisations surtout à des fins agricoles.
Autres terres dotées de couvert d'arbres		
Eaux intérieures	Une étude mérite d'être menée sur les eaux intérieures car leurs superficies seraient en train de diminuer avec pour corollaires les inondations et des éboulements de terres.	Une diminution de la disponibilité et de la qualité des eaux intérieures.

Autres commentaires généraux au tableau

La superficie totale est celle indiquée par la FAOSTAT ; la différence entre cette superficie officielle et la somme des Autres terres boisées et des Forêts a été reclassée comme Autres terres.

Année prévue pour l'achèvement de l'inventaire national en cours/planifié, et/ou de l'enquête nationale par télédétection/cartographie

Inventaire de terrain	
Enquête par télédétection/cartographie	

2 Tableau T2 – Régime de propriété et droits de gestion des forêts

2.1 Catégories et définitions de FRA 2010

Catégorie	Définition
Propriété publique	Forêt appartenant à l'État; à des unités administratives de l'administration publique; à des institutions ou sociétés appartenant à l'administration publique.
Propriété privée	Forêt appartenant à des particuliers, familles, coopératives privées, collectivités, sociétés et autres entités commerciales, institutions religieuses et établissements d'enseignement, caisses de retraite ou fonds de placement, ONG, associations pour la conservation de la nature et autres institutions privées.
Particuliers (sous-catégorie de Propriété privée)	Forêt appartenant à des particuliers et des familles.
Entités et institutions commerciales privées (sous-catégorie de Propriété privée)	Forêt appartenant à des sociétés, coopératives, compagnies et autres entités commerciales ainsi qu'à des organisations privées tels que les ONG, les associations pour la conservation de la nature, les institutions religieuses privées, les établissements d'enseignement, etc.
Collectivités locales (sous-catégorie de Propriété privée)	Forêt appartenant à un groupe de particuliers au sein d'une même collectivité, vivant à l'intérieur ou à proximité de la zone forestière en question. Les membres de la collectivité sont des co-proprétaires partageant les droits et devoirs exclusifs, et les bénéfices obtenus contribuent au développement de la collectivité.
Collectivités indigènes/tribales (sous-catégorie de Propriété privée)	Forêt appartenant aux collectivités de populations indigènes ou tribales.
Autres formes de propriété	Autres formes de régimes de propriété ne rentrant pas dans les catégories précédentes. Sont également incluses les aires dont la propriété n'est pas définie ou est contestée.
Catégories liées au détenteur de droits de gestion des ressources forestières publiques	
Administration publique	L'administration publique (ou institutions ou sociétés appartenant à l'administration publique) maintient les droits et les responsabilités de gestion dans les limites spécifiées par la loi.
Particuliers/ménages	L'administration publique cède les droits et les responsabilités de gestion forestière aux particuliers ou aux ménages à travers de baux ou accords de gestion à long terme.
Institutions privées	L'administration publique cède les droits et les responsabilités de gestion forestière à des sociétés, à d'autres entités commerciales, à des coopératives privées, à des institutions et associations privées à but non-lucratif, etc. à travers de baux ou accords de gestion à long terme.
Collectivités	L'administration publique cède les droits et les responsabilités de gestion forestière aux collectivités locales (y compris les collectivités indigènes ou tribales) à travers de baux ou accords de gestion à long terme.
Autres formes de droits de gestion	Les forêts pour lesquelles la cession des droits de gestion n'entre pas dans les catégories susmentionnées.

2.2 Données nationales

2.2.1 Sources des données

Références des sources d'information	Qualité (E/M/F)	Variable(s)	Année(s)	Commentaires supplémentaires
FRA 2005 Rapport principal	M	Forêt	2006	Source secondaire utilisée pour les chiffres sur la forêt des années 1990, 2000 et 2005
Direction nationale des forêts et chasse. 1993. <i>Les activités dans le secteur forestier.</i>	M	Forêt	1988	Sources originales consultées lors de FRA 2000
République de Guinée, 1988. Politique et plan d'action. Annexe 1. <i>Végétation et forêts.</i> Plan d'action Forestier Tropical.	M	Changement de couvert forestier.	1988	
Loi L/99/013/AN adoptant et promulguant la Loi portant code forestier	E	Définitions nationales	1999	
Code foncier et domanial	E	Définitions nationales	1992	Le Code Foncier et Domanial (CFD) n'est pas applicable au milieu. Une Lettre de Politique Foncière en milieu a été élaborée.

2.2.2 Classement et définitions

Classes nationales	Définitions
Domaine forestier de l'Etat	Domaine constitué par les terrains forestiers appartenant à l'Etat et ayant fait l'objet d'un classement à son profit
Domaine forestier des collectivités	Domaine forestier constitué par les terrains forestiers appartenant aux collectivités (communes urbaines, communauté rurale de développement, district, village ou groupement forestier) et ayant fait l'objet d'un classement à leur profit
Domaine forestier privé	Domaine forestier constitué par les terrains forestiers appartenant à des personnes physiques ou morales privées (associations, sociétés, etc.) classés et reconnus comme tels par les textes en vigueur en République de Guinée
Domaine forestier non classé	Domaine constitué par les terrains forestiers n'ayant pas encore fait l'objet d'un décret ou d'un arrêté de classement

Source : Code forestier, 1999

Classes nationales	Définitions
Domaine public	Le domaine public des personnes publiques est constitué de l'ensemble des biens de toute nature, immobiliers ou mobiliers, classés ou délimités dans le domaine public, affectés à l'usage du public ou à un service public.
Domaine privé	Les biens des personnes privées qui ne font pas partie du domaine public

Source : Code foncier et domanial, 1992

2.2.3 Données de base

Voir le tableau T1 dans le chapitre précédent pour les superficies totales forestières.

Les données du Tableau 2a, en ce qui concerne la catégorie propriété publique, portent sur la superficie totale des forêts confiées à la gestion de l'Etat.

Les forêts privées sont dans la catégorie des forêts appartenant à des particuliers. Leur superficie a connu une légère augmentation ces dernières années ; Elle est de 300 ha seulement en 2000 et de 450 ha en 2005.

Les forêts des collectivités sont classées en Guinée comme forêts des groupements forestiers qui ont une superficie totale d'environ 40 000 ha (2005). Ces forêts avaient une superficie de 1450 ha et de 35000 ha respectivement en 1990 et 2000. A noter que des forêts continuent d'être classées au profit des communautés villageoises et les données pourraient positivement évoluer dans les années à venir.

Les forêts sacrées ont été considérées comme des forêts appartenant à des collectivités indigènes/tribales. Elles n'ont jamais fait l'objet d'un inventaire mais en estimant qu'en moyenne une communauté rurale de développement (CRD) qui regroupe plusieurs villages peut avoir au total 1,80 ha, on obtiendra pour les 304 CRD du pays 550 ha. On estime que cette superficie est constante entre 1990 et 2005.

2.3 Analyse et traitement des données nationales

2.3.1 Calibrage

Pas nécessaire.

2.3.2 Estimation et prévision

Voir ci-dessus.

2.3.3 Reclassement dans les catégories de FRA 2010

Voir ci-dessus.

2.4 Données à insérer dans le tableau T2

Tableau 2a - Propriété des forêts

Catégories de FRA 2010	Superficie forestière (1000 hectares)		
	1990	2000	2005
Propriété publique	7 262	6 868	6 683
Propriété privée	2	36	41
...dont appartenant à des particuliers	-	0,30	0,45
...dont appartenant à des entités et institutions commerciales privées	-	-	-
...dont appartenant à des collectivités locales	1,45	35	40
...dont appartenant à des collectivités indigènes /tribales	0,55	0,55	0,55
Autres formes de propriété	0	0	0
TOTAL	7 264	6 904	6 724

Note: Pour la catégorie «autres formes de propriété», veuillez indiquer les détails dans les commentaires au tableau.

Est-ce que la propriété des arbres coïncide avec la propriété de la terre sur laquelle ils se trouvent?	X	Oui
		Non
En cas de réponse négative , veuillez décrire ci-dessous en quoi elles diffèrent: « Autres formes de propriété », correspond selon le code forestier au domaine forestier non classé.		

Tableau 2b - Détenteur des droits de gestion des forêts publiques

Catégories de FRA 2010	Superficie forestière (1000 hectares)		
	1990	2000	2005
Administration publique	7 252	6 858	6 680
Particuliers	0	0	0
Sociétés et institutions privées	0	0	0
Collectivités	10	10	3
Autre	0	0	0
TOTAL	7 262	6 868	6 683

2.5 Commentaires au tableau T2

Variable / catégorie	Commentaires sur les données, les définitions, etc.	Commentaires sur les tendances indiquées
Propriété publique	En dehors des forêts privées, toutes les forêts sont confiées à la gestion de l'Etat.	
Propriété privée	En Guinée, la clarification des droits fonciers pose problème. Les forêts sacrées et les cimetières n'ont jamais été inventoriés et le code foncier et domanial aborde surtout les problèmes liés à la gestion des terres en urbain et ne prend pratiquement pas en compte le foncier rural.	Aucune estimation spatiale concernant ces forêts n'a été menée sur le terrain. Cependant, le nombre de forêts privées augmente progressivement.
Autres formes de propriété		
Droits de gestion	Vers les années 1990, les projets et programmes appuyaient la constitution des groupements forestiers. Plusieurs forêts ont donc été classées au profit des groupements. Après la clôture des projets, l'administration ne pouvait poursuivre les actions initiées, faute de moyens financiers. En 1997 la superficie totale des forêts des groupements forestiers était estimée à 10.000 hectares (FRA 2005) et elle serait estimée actuellement à 3.000 ha.	Compte tenu du niveau de dégradation poussée des forêts naturelles exploitables, les autorités ont été amenées à réduire le nombre d'exploitants forestiers et de concessions forestières. L'accent a été mis sur la protection (voir T3).

Autres commentaires généraux au tableau

3 Tableau T3 – Désignation et gestion des forêts

3.1 Catégories et définitions de FRA 2010

Terme	Définition
Fonction désignée principale	La fonction principale ou objectif de gestion assigné par ordonnance juridique, décision documentée du propriétaire/administrateur, ou évidence fournie à travers des études documentées des pratiques de gestion forestière et utilisation habituelle.
Aires protégées	Aires spécialement affectées à la protection et au maintien de la diversité biologique, et des ressources naturelles et culturelles associées, dont la gestion a été envisagée par des moyens légaux ou autres moyens efficaces.
Catégories de fonctions désignées principales	
Production	Superficie forestière principalement affectée à la production de bois, de fibres, de bioénergie et/ou de produits forestiers non ligneux.
Protection du sol et de l'eau	Superficie forestière principalement affectée à la protection du sol et de l'eau.
Conservation de la biodiversité	Superficie forestière principalement affectée à la conservation de la diversité biologique. Inclut, mais pas uniquement, les superficies affectées à la conservation de la biodiversité à l'intérieur des aires protégées.
Services sociaux	Superficie forestière principalement affectée à la fourniture de services sociaux
Usages multiples	Superficie forestière principalement affectée à plus d'une fonction et pour laquelle aucune de ces fonctions ne peut être considérée comme étant la fonction dominante.
Autre	Superficie forestière principalement affectée à une fonction autre que la production, la protection, la conservation, les services sociaux ou les usages multiples.
Aucune fonction / fonction inconnue	Pas de fonction désignée spécifique ou fonction désignée inconnue.
Catégories spéciales de désignation et gestion	
Superficie de domaine forestier permanent (DFP)	Superficie forestière désignée à être maintenue comme forêt et qui ne peut pas être convertie à d'autres utilisations.
Superficie forestière à l'intérieur des aires protégées	Superficie forestière se trouvant à l'intérieur d'aires protégées officiellement établies, indépendamment des finalités pour lesquelles ces aires protégées ont été établies.
Superficie forestière soumise à une gestion durable des forêts	À définir et documenter par le pays.
Superficie forestière avec un plan d'aménagement	Superficie forestière soumise à un plan d'aménagement à long-terme (dix ans ou plus) documenté, présentant des objectifs de gestion déterminés et faisant l'objet d'une révision régulière.

3.2 Données nationales

3.2.1 Sources des données

Références des sources d'information	Qualité (E/M/F)	Variable(s)	Année(s)	Commentaires supplémentaires
Inventaire forestier de la Guinée forestière	E	Forêt de production, forêt de	1989	

		protection, forêt collective, schémas agro forestiers, forêts de transformation, etc.		
Evaluation de l'état actuel des principales zones forestières TCP/GUI/2252	E	Forêts classées	1992	

3.2.2 Classement et définitions

Classe nationale	Définition
Forêt de production	Parcelles situées en dehors de la forêt de protection et qui n'ont pas été classées dans les catégories « transformation », restauration » ou « plantation »
Forêt de réhabilitation	Forêts détruites et dégradées qui se trouvent dans les forêts permanentes seront inclus dans cette catégorie
Forêt de protection	Classe de forêt située à plus de 600 m d'altitude dans Ziama et pour laquelle aucune activité n'est pour le moment prescrite en dehors de l'inspection et de l'évaluation
Forêt de production limitée	Unité dont la gestion sera conforme aux principes suivants : <ul style="list-style-type: none"> - zones avec un minimum de 30% de terres et pentes inférieures à 40% ; - zones accessibles à la construction de routes d'abattage normal avec possibilité d'utilisation du système de treuil pour l'extraction finale sols relativement profonds et stables
Forêt permanente	<ul style="list-style-type: none"> - Forêt de production <ul style="list-style-type: none"> • Forêt naturelle exploitable • Forêt de réhabilitation • Plantation forestière • Forêt de production limitée - Forêt de protection <ul style="list-style-type: none"> • Forêts écologiques • Parcs nationaux • Forêts sociales
Autres forêts	<ul style="list-style-type: none"> • Forêt de transformation • Agro forêt • Forêt collective <ul style="list-style-type: none"> (i) naturelle (ii) Plantations

Source : Inventaire forestier de la Guinée forestière, 1989

Classe nationale	Définition
Série d'amélioration	Surfaces où la forêt a été détruite dans le passé par l'installation des cultures ou l'exploitation du bois et dont la reconstitution offre des possibilités de production de bois d'œuvre et de valorisation de la diversité floristique
Série d'utilisation durable	Zones où les villageois pratiquent des activités compatibles avec les principes de gestion participative durable de la forêt classée
Série de protection	Zones où la concentration des espèces floristiques et faunistiques typiques est la plus importante

3.2.3 Données de base

Forêts de production, de protection et usages multiples :

En 1990, il existait déjà des forêts classées sur une superficie totale de 1 181 000 ha. En 1992, a eu lieu le classement de la forêt de Kounoukan de 5 347 ha par Décret n° 030/PRG/SGG du 23 mars 1994.

Conformément au rapport d'évaluation de l'état actuel des principales zones forestières (TCP/GUI/2252) : « sur le plan de la vocation, 50% des forêts classées, en surface, ont strictement une vocation de protection, ... 40% ont une vocation mixte de protection et de production ; moins de 10% ont une vocation pure de production ». La superficie des 40% a été considérée comme forêts à usages multiples.

Calcul : pour 1990

Production : $1\ 181\ 000 \times 10\% = 118\ 000$

Protection : $1\ 181\ 000 \times 50\% = 590\ 500$ (591)

Usages multiples : $1\ 181\ 000 \times 40\% = 472\ 000$

Pour 2000, 2005, 2010 : (superficie de 1990 plus forêt de Kounoukan)

Production : $1\ 186\ 347 \times 10\% = 119\ 000$

Protection : $1\ 186\ 347 \times 50\% = 593\ 000$

Usages multiples : $1\ 186\ 347 \times 40\% = 475\ 000$

Forêts de conservation de la biodiversité :

La superficie des forêts dédiées à la conservation de la biodiversité est de 3 006 000 ha depuis 1990.

Le reste de la superficie forestière (en dehors des fonctions énumérées ci-dessus) est considéré comme étant de type « aucune fonction / fonction inconnue » selon FRA.

Superficie de domaine forestier permanent : elle correspond à celle des forêts classées.

Superficie forestière avec un plan d'aménagement : En 1990, sept (7) forêts (superficie totale de 14 000 ha) disposaient de plans d'aménagement qui n'ont jamais été révisés : Kakoulima (4 350 ha), Kouradi (3 000 ha), Siraféré (4 000 ha), Saréboli (850 ha), Quewel (600 ha), Fello Diouma (418 ha) et Bantarawel (675 ha).

Elaborés en 1994, les plans d'aménagement de Ziama (64 000 ha) et Diécké (119 000 ha) ont été approuvés en 1996. La superficie totale de forêt disposant d'un plan d'aménagement est alors passée à 278 000 ha.

Aujourd'hui, en plus des forêts citées ci-dessus, celles disposant de plans d'aménagement sont : Mont Béro (23 600 ha), pins Dalaba (438 ha), Baro (8 000 ha), Nono (5 000 ha), Sincery Oursa (14 000 ha), Nialama (10 000 ha), Souti Yanfou (11 000 ha), Balayan Souroumba (23 000 ha) et Bakoun (29 590 ha). La superficie totale est d'environ **322 000 ha**, supposée constante pour 2010.

NB. : Pic de Fon, Yono et Bana ne disposent pas de plan d'aménagement. Cependant, l'élaboration de ces plans est planifiée dans le cadre de la deuxième phase du projet de gestion

de ressources forestières (PGRF). A noter que Balayan Souroumba (23 000 ha) a un plan d'aménagement.

3.3 Analyse et traitement des données nationales

3.3.1 Calibrage

Voir ci-dessus

3.3.2 Estimation et prévision

Les correspondants nationaux ont estimé la surface de forêt principalement assignée à des fonctions de production, protection et conservation en se servant des informations présentées par les projets PCT de 1992 (TCP/GUI/2252). La fonction principale à laquelle est assignée le reste de la surface forestière est inconnue.

Les superficies de production et de protection n'ont pas connu beaucoup de modification depuis 1990. Les plantations forestières de production ont pratiquement toutes été exploitées entre 1990 et 2005.

3.3.3 Reclassement dans les catégories de FRA 2010

Voir ci-dessus

3.4 Données à insérer dans le tableau T3

Tableau 3a – Fonction principale désignée

Catégories de FRA 2010	Superficie forestière (1000 hectares)			
	1990	2000	2005	2010
Production	118	119	119	119
Protection du sol et de l'eau	591	593	593	593
Conservation de la biodiversité	3 006	3 006	3 006	3 006
Services sociaux	0	0	0	0
Usages multiples	472	475	475	475
Autres (spécifier la fonction dans les commentaires au tableau)	0	0	0	0
Aucune fonction / fonction inconnue	3077	2711	2531	2351
TOTAL	7264	6 904	6 724	6 544

Commentaire :

Tableau 3b – Catégories spéciales de désignation et gestion

Catégories de FRA 2010	Superficie forestière (1000 hectares)			
	1990	2000	2005	2010
Superficie de domaine forestier permanent	1 181	1 186	1 186	1 186
Superficie forestière à l'intérieur des aires protégées	242	242	242	242
Superficie forestière soumise à une gestion durable des forêts ¹⁾	0	0	0	0
Superficie forestière avec un plan d'aménagement	14	278	313	322

3.5 Commentaires au tableau T3

Variable / catégorie	Commentaires sur les données, les définitions, etc.	Commentaires sur les tendances indiquées
Production	Donnée obtenue par extrapolation	Pour cette catégorie, la diminution de superficie est due à la faiblesse des moyens dégagés par l'Etat pour le reboisement, d'une part ; et à la recrudescence de l'exploitation du bois d'œuvre, d'autre part. Compte tenu du niveau de dégradation poussée des forêts naturelles exploitables, les autorités ont été amenées à réduire le nombre d'exploitants forestiers et de concessions forestières. L'accent a été mis sur la protection.
Protection du sol et de l'eau	Donnée obtenue par extrapolation	La diminution de la superficie traduit une dégradation généralisée des forêts
Conservation de la biodiversité	La direction nationale de la diversité biologique (DNDB) récemment créée prévoit dans sa stratégie de couvrir à l'horizon 2010 les 10% de la superficie du pays d'aires protégées.	
Services sociaux		
Usages multiples	Conformément au rapport d'évaluation de l'état actuel des principales zones forestières (TCP/GUI/2252), 40% de la superficie des forêts classées a été considérée comme forêts à usages multiples.	L'augmentation de la superficie après 1990 est due au classement de la forêt de Kounoukan de 5 347 ha par Décret n° 030/PRG/SGG du 23 mars 1994.
Autre (spécifier la fonction dans les commentaires au tableau)		
Aucune fonction / fonction inconnue		
Superficie de domaine forestier permanent	Donnée correspondant à la superficie totale des forêts classées de l'Etat	
Superficie forestière à l'intérieur des aires protégées	Cette superficie correspond à celle des forêts classées autour desquelles les aires protégées ont été constituées.	Cette superficie n'a pas connu d'augmentation suite à l'arrêt des financements.
Superficie forestière soumise à une gestion durable des forêts ¹⁾	Les critères de gestion durable ne sont pas définis.	
Superficie forestière avec un plan d'aménagement	En 1990, sept (7) forêts disposaient de plans d'aménagement qui n'ont jamais été révisés : Kakoulima, Kouradi, Siraforé, Saréboli, Quewel, Fello Diouma et Bantarawel. En 2000, les plans d'aménagement de	La tendance est fonction de la superficie totale des forêts disposant de plans d'aménagement pendant les périodes concernées.

	Ziama et Diécké ont été élaborés. A date, les forêts disposant de plans d'aménagement sont : Mont Béro, Pic de Fon, Yonon, Bana, pins Dalaba, Baro, Nono, Sincery Oursa, Nialama, Souti Yanfou et Bakoun. Déjà en 2005	
--	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--

Autres commentaires généraux au tableau

En 1992, le Centre d'Investissement de la FAO a procédé à une répartition des forêts classées selon leur vocation dans le cadre d'une étude intitulée « évaluation de l'état actuel des principales zones forestières ». Les données figurant dans le tableau sont principalement tirées de ce document.

4 Tableau T4 – Caractéristiques des forêts

4.1 Catégories et définitions de FRA 2010

Terme / catégorie	Définition
Forêt naturellement régénérée	Forêt à prédominance d'arbres établis par régénération naturelle.
Espèce introduite	Une espèce, sous-espèce ou taxon inférieur se trouvant <u>en-dehors</u> de son aire de répartition naturelle (passée ou actuelle) et de dissémination potentielle (par ex. en-dehors de l'aire qu'elle occupe naturellement, ou pourrait occuper, sans introduction directe ou indirecte et ou intervention humaine).
Catégories de caractéristiques	
Forêt primaire	Forêt naturellement régénérée d'espèces indigènes où aucune trace d'activité humaine n'est clairement visible et où les processus écologiques ne sont pas sensiblement perturbés.
Autre forêt naturellement régénérée	Forêt naturellement régénérée où les traces d'activité humaine sont clairement visibles.
Autre forêt naturellement régénérée d'espèces introduites (<i>sous-catégorie</i>)	Autre forêt naturellement régénérée où les arbres sont à prédominance d'espèces introduites
Forêt plantée	Forêt à prédominance d'arbres établis par plantation et/ou ensemencement délibéré.
Forêt plantée d'espèces introduites (<i>sous-catégorie</i>)	Forêts plantées où les arbres plantés/semés sont à prédominance d'espèces introduites.
Catégories spécifiques	
Plantations d'hévéas	Superficie forestière présentant des plantations d'hévéas.
Mangroves	Superficie de forêt et autres terres boisées présentant une végétation de mangroves.
Bambou	Superficie de forêt et autres terres boisées présentant une végétation à prédominance de bambous.

4.2 Données nationales

4.2.1 Sources des données

Références des sources d'information	Qualité (E/M/F)	Variable(s)	Année(s)	Commentaires supplémentaires
Forêt primaire Forêt de Ziama procès verbal d'aménagement – Guinée forestière, Vol.2 : plan d'aménagement – République de Guinée – MAEF/DNEF/PROGERFOR – Groupement Ingénieur Conseil CIRAD – forêts/Deutsche Forst Consult – avril 1995	E	Concentration des espèces floristiques et fauniques typiques Réservoir génétique Série de protection Sentiers bien déterminés	1995	
Projet d'aménagement des mangroves de la baie de Sangaréyah (1996 – 2000).		Recul mangroves depuis 1996	2000 2005	
Estimation d'expert		Plantations	1990 à 2010	
Étude prospective du secteur forestier en Afrique (FOSA)	M	Mangrove	2003	

Base de données géoréférencées sur l'utilisation des terres en Guinée	M	Hévéa	2003	Étude FAO réalisée par Koikoi Zoumangui
-----------------------------------------------------------------------	---	-------	------	-----------------------------------------

4.2.2 Classement et définitions

Classe nationale	Définition
Forêt de production	parcelles situées en dehors de la forêt de protection et qui n'ont pas été classées dans les catégories « transformation », restauration » ou « plantation »
Forêt de réhabilitation	forêts détruites et dégradées qui se trouvent dans les forêts permanentes seront inclus dans cette catégorie
Forêt de protection	Classe de forêt située à plus de 600 m d'altitude dans Ziama et pour laquelle aucune activité n'est pour le moment prescrite en dehors de l'inspection et de l'évaluation
Forêt de production limitée	Unité dont la gestion sera conforme aux principes suivants : - zones avec un minimum de 30% de terres et pentes inférieures à 40% ; - zones accessibles à la construction de routes d'abattage normal avec possibilité d'utilisation du système de treuil pour l'extraction finale sols relativement profonds et stables
Forêt permanente	- Forêt de production • Forêt naturelle exploitable • Forêt de réhabilitation • Plantation forestière • Forêt de production limitée - Forêt de protection • Forêts écologiques • Parcs nationaux • Forêts sociales
Autres forêts	• Forêt de transformation • Agro forêt • Forêt collective (i) naturelle (ii) Plantations

NB. : Ces classes nationales ont été définies dans le cadre de l'inventaire forestier de la Guinée forestière. Elles n'ont pas été validées au plan national.

4.2.3 Données de base

Forêt primaire : La forêt de Ziama considérée ici comme forêt primaire est sous aménagement depuis 1996 jusqu'à ce jour. Sa superficie est de 63 000 ha, considérée constante depuis. On estime que cette superficie était également valable pour 1990.

Forêt plantée : Les investissements en matière de reboisement sont faibles. Les superficies plantées sont des estimations d'experts. 80% sont réalisées avec des espèces introduites.

Autres forêts naturellement régénérées : le reste de la superficie forestière est considérée de ce type.

Mangroves : les données de 1988 donnaient une superficie de 250 000 ha (voir chapitre 1, données de base). Cette superficie est considérée comme valable pour 1990 et 2000. Un taux de recul a été calculé pendant la mise en œuvre de la dernière phase du projet d'aménagement des mangroves de la baie de Sangaréyah (1996 – 2000). Il est estimé à 4,2% par an. Or, en

appliquant ce taux, la mangrove guinéenne disparaîtrait après 20 ans. Ce qui ne paraît pas probable. Nous avons donc choisi un taux raisonnable de 0,51%.

Bambous : bien que des peuplements se retrouvent un peu partout dans le pays, aucune estimation n'a été faite.

Hévéas : information recueillies de diverses sources : étude FAO et Ambassade de Guinée en France (Google).

4.3 Analyse et traitement des données nationales

4.3.1 Calibrage

Pas nécessaire

4.3.2 Estimation et prévision

Voir ci-dessus

4.3.3 Reclassement dans les catégories de FRA 2010

Voir ci-dessus

4.4 Données à insérer dans le tableau T4

Tableau 4a

Catégories de FRA 2010	Superficie forestière (1000 hectares)			
	1990	2000	2005	2010
Forêt primaire	63	63	63	63
Autres forêts naturellement régénérées	7 141	6 769	6 579	6 388
...dont d'espèces introduites	nd	nd	nd	nd
Forêt plantée	60	72	82	93
...dont d'espèces introduites	48	58	66	74
TOTAL	7 264	6 904	6 724	6 544

Tableau 4b

Catégories de FRA 2010	Superficie (1000 hectares)			
	1990	2000	2005	2010
Plantations d'hévéas (forêt)	0.871	4.000	5.614	5.700
Mangroves (forêt et ATB)	250	250	243	237
Bambous (forêt et ATB)	nd	nd	nd	nd

4.5 Commentaires au tableau T4

Variable / catégorie	Commentaires sur les données, les définitions, etc.	Commentaires sur les tendances indiquées
Forêt primaire		La forêt de Ziama fait partie de la série de protection intégrale, la superficie n'a pas changée.

Autre forêt naturellement régénérée	Sur la base d'estimation, les 93% de la superficie forestière totale du pays sont considérés comme « autres forêts naturellement régénérées ».	Les espèces introduites naturellement régénérées sont soumises à une forte pression de la part des populations accentuée par le manque de contrôle. Certaines essences exotiques de valeur font l'objet d'un commerce incontrôlé.
Forêt plantée	Dans le document de politique forestière élaboré en 1988, les superficies plantées étaient estimées à 1% de la superficie des forêts. Avec les données actuelles disponibles, ce pourcentage a légèrement augmenté passant ainsi de 1 à 2%.	Les investissements en matière de reboisement sont faibles. Les superficies plantées sont de l'ordre de 2% environ de la superficie des forêts. Malgré l'augmentation relative des forêts plantées, le rythme de plantation n'est pas proportionnel à celui du déboisement.
Plantations d'hévéas	Information partielle obtenue par une étude FAO réalisée en 2003. Info Ambassade Guinée : En 2005, un total de 5614 ha. de plantations d'hévéa ont été réalisées par SOGUIPAH, dont 4477 ha. en plantations industrielles et 1037 ha. en plantations familiales.	
Mangroves	Le taux de recul a été calculé pendant la mise en œuvre de la dernière phase du projet d'aménagement des mangroves de la baie de Sangaréyah (1996 – 2000).	La mangrove recule de 0,42% l'an depuis 2000 (estimation).
Bambou	On rencontre des peuplements de bambou (<i>Oxythenantera abyssinica</i>) à travers le pays.	Aucune évaluation n'a encore été faite.

Autres commentaires généraux au tableau

--

5 Tableau T5 – Établissement des forêts et reboisement

5.1 Catégories et définitions de FRA 2010

Terme	Définition
Boisement	Établissement d'une forêt par plantation et/ou ensemencement délibéré sur des terres qui n'étaient pas jusque-là classifiées comme forêt.
Reboisement	Rétablissement d'une forêt par plantation et/ou ensemencement délibéré sur des terres classifiées comme forêt.
Expansion naturelle de la forêt	Expansion de la forêt par succession naturelle sur des terres qui, jusque-là, étaient affectées à d'autres utilisations (par ex. succession forestière sur des terres précédemment agricoles).

5.2 Données nationales

5.2.1 Sources des données

Références des sources d'information	Qualité (E/M/F)	Variable(s)	Année(s)	Commentaires supplémentaires
Diallo I. K., historique et évolution de la foresterie guinéenne – Projet GUI 86/012 BRP Guétouya /Guinée – Conakry, mai 1889 Le boisement communautaire réalisé par la section Eaux et Forêts de 1998 – 2005 à Popodara/Labé.				

5.2.2 Classement et définitions

Pas de définitions nationales.

5.2.3 Données de base

Le boisement se faisait au taux de 1200 ha/an en 1990. Depuis 2000, ils s'élèvent à 2110 ha/an environ. Ce taux est constant depuis.

Ces plantations sont constituées d'essences exotiques (pins, eucalyptus, acacia) et ont été réalisées sur des terres non antérieurement boisées. Il s'agit donc de boisement au sens de FRA.

5.3 Analyse et traitement des données nationales

5.3.1 Calibrage

Pas nécessaire.

5.3.2 Estimation et prévision

Voir ci-dessus.

5.3.3 Reclassement dans les catégories de FRA 2010

Voir ci-dessus.

5.4 Données à insérer dans le tableau T5

Catégories de FRA	Établissement de forêts annuel (hectares/an)			...dont d'espèces introduites (hectares/an)		
	1990	2000	2005	1990	2000	2005
Boisement	1200	2110	2110	1000	1700	1700
Reboisement	0	0	0	0	0	0
...dont sur des zones plantées précédemment	0	0	0	0	0	0
Expansion naturelle de la forêt	0	0	0	0	0	0

Note: Les chiffres des années de référence se rapportent aux moyennes pour des périodes de cinq ans suivantes: 1988-1992, 1998-2002 et 2003-2007 respectivement.

5.5 Commentaires au tableau T5

Variable / catégorie	Commentaires sur les données, les définitions, etc.	Commentaires sur les tendances indiquées
Boisement	Les pins de Dalaba, les plantations d'Eucalyptus, d'acacia et de pins de Pita, les plantations d'Acacia de Popodara à Labé, ont été réalisées sur des terres non antérieurement boisées ;	Il est estimé que la superficie annuelle de plantation n'a pas augmentée depuis 2000 et est stabilisée à 2.110 ha
Reboisement		
Expansion naturelle de la forêt	Considérant la pression anthropique, on peut estimer qu'il n'y a pas actuellement d'expansion naturelle de forêt.	

Autres commentaires généraux au tableau

6 Tableau T6 – Matériel sur pied

6.1 Catégories et définitions de FRA 2010

Catégorie	Définition
Matériel sur pied	Volume sur écorce de tous les arbres vivants de plus de X cm de diamètre à hauteur de poitrine (ou au-dessus des contreforts s'ils sont plus hauts). Inclut la tige à partir du sol ou la hauteur de la souche jusqu'à un diamètre de Y cm; peut également inclure les branches d'un diamètre minimal de W cm.
Matériel sur pied d'espèces commerciales	Matériel sur pied (voir définition précédente) d'espèces commerciales.

6.2 Données nationales

6.2.1 Sources des données

Références des sources d'information	Qualité (E/M/F)	Variable(s)	Année(s)	Commentaires supplémentaires
Atlanta consult. 1989. Inventaire Forestier de la Guinée Forestière. Rapport de synthèse. Atlanta consult-Industrie- und Unternehmensberatung GmbH.	M	Matériel sur pied	1990-2000-2005	
Inventaire des pins de Dalaba réalisé dans le cadre du projet TCP/GUI/3101(A) d'élaboration d'un programme de gestion communautaire des pins de Dalaba (2004 – 2007).		volume des conifères	2005	

6.2.2 Données de base

La source bibliographique est l'inventaire forestier exécuté dans la région forestière de Guinée. Cet inventaire présente les informations sur les volumes par sous-régions (Ziama, Diecke, Horse de Ziama and Diecke) and par type de forêts (dense, medium and open forest). Le volume est calculé sur écorce et pour un diamètre minimum à hauteur de poitrine de 20 centimètres.

typologies de Forêt	Surface (ha)	Volume (m3/ha)	Total Vol (m3)
Région de la forêt guinéenne			
forêt dense	118 400	158	18 670 300
forêt de densité moyenne	470 300	108	50 707 800
forêt claire	661 700	41	27 347 700
Total	1 250 400	77.36	96 725 800

Les données sur le volume des conifères sont tirées des résultats de l'inventaire des pins de Dalaba réalisé dans le cadre du projet TCP/GUI/ 3101(A) d'élaboration d'un programme de gestion communautaire des pins de Dalaba (2004 – 2007). Ce volume s'élève à 78,53 millions de m³ en 2005.

Il n'existe pas de données disponibles concernant le volume des 10 espèces les plus répandues.

6.3 Analyse et traitement des données nationales

6.3.1 Estimation et prévision

À partir des informations présentées dans la source bibliographique, le volume moyen par hectares 77,36 m³/ha a été calculé. Ce volume moyen a été considéré valable pour toute la surface forestière du pays et admis comme constant pour toute la période 1990-2005. Le volume moyen a ensuite été multiplié par la surface forestière indiquée dans T1 pour obtenir le volume total pour 1990, 2000, 2005 et 2010.

6.4 Données à insérer dans le tableau T6

Tableau 6a – Matériel sur pied

Catégorie de FRA 2010	Volume (millions de mètres cubes sur écorce)							
	Forêt				Autres terres boisées			
	1990	2000	2005	2010	1990	2000	2005	2010
Total matériel sur pied	562	534	520	506	nd	nd	nd.	nd.
... dont conifères	nd	nd	n.d.	nd	nd	nd	nd	nd
... dont feuillus	nd	nd	nd	nd	nd	nd.	nd	nd.
Matériel sur pied d'espèces commerciales	nd	nd	nd	nd	nd	nd.	nd	nd

Tableau 6b – Matériel sur pied: les dix espèces les plus répandues

Catégorie de FRA 2010 / Nom de l'espèce			Matériel sur pied dans la forêt (millions de mètres cubes)		
Position	Nom scientifique	Nom commun	1990	2000	2005
1 ^{ère}			nd	nd	nd
2 ^{ème}			nd	nd	nd
3 ^{ème}			nd	nd	nd
4 ^{ème}			nd	nd	nd
5 ^{ème}			nd	nd	nd
6 ^{ème}			nd	nd	nd
7 ^{ème}			nd	nd	nd
8 ^{ème}			nd	nd	nd
9 ^{ème}			nd	nd	nd
10 ^{ème}			nd	nd	nd
Restantes			nd	nd	nd
TOTAL			nd	nd	nd

Tableau 6c – Spécifications des valeurs-seuil

Rubrique	Valeur	Information complémentaire
Diamètre minimal (cm) à hauteur de poitrine ¹ d'arbres inclus dans le matériel sur pied (X)	20 cm	
Diamètre minimal (cm) de la cime pour calculer le matériel sur pied (Y)		
Diamètre minimal (cm) des branches incluses dans le matériel sur pied (W)		
Le volume est calculé « au-dessus du terrain » (AT) ou « au-dessous de la souche » (AS)		

6.5 Commentaires au tableau T6

Variable / catégorie	Commentaires sur les données, les définitions, etc.	Commentaires sur les tendances indiquées
Total matériel sur pied		
Matériel sur pied de feuillus/conifères	Les données sur les conifères sont tirées des résultats de l'inventaire des pins de Dalaba réalisé dans le cadre du projet TCP/GUI/ 3101(A) d'élaboration d'un programme de gestion communautaire des pins de Dalaba (2004 – 2007)	
Matériel sur pied d'espèces commerciales	Le volume du matériel sur pied d'espèces commerciales n'est pas disponible. Toutefois, l'Office guinéen du bois (OGUIB) fournit la liste ci-après de ces espèces : Akossika, Koto, Bossé, Avodiré, Amazakoué, Iatanza, Aiélé, Difou, Kotibé, Ilomba, Samba, Tali, Faro, Anopyxis, Fraké, Abalé, Dabema, Bahia, Néré, Lingué, Ako, Bété, Lati, Badi, Iroko, Niangon, Sipo, Albisia, Oboto, Tiama, Dibetou, Azobé, Acajou, Framiré, Sapelli, Movingui, Rikio.	
Les dix espèces les plus répandues		

Autres commentaires généraux au tableau

--

¹ Le diamètre à hauteur de poitrine (DHP) se rapporte au diamètre sur écorce mesuré à une hauteur de 1,30 m au-dessus du sol ou de 30 cm au-dessus des contreforts, si ceux-ci ont une hauteur supérieure à un mètre.

7 Tableau T7 – Biomasse

7.1 Catégories et définitions de FRA 2010

Catégorie	Définition
Biomasse aérienne	Toute biomasse vivante au-dessus du sol, y compris les tiges, les souches, les branches, l'écorce, les graines et le feuillage.
Biomasse souterraine	Toute biomasse de racines vivantes. Les radicelles de moins de 2 mm de diamètre sont exclues car il est souvent difficile de les distinguer empiriquement de la matière organique du sol ou de la litière.
Bois mort	Toute biomasse ligneuse non vivante hors de la litière, soit sur pied, soit gisant au sol, soit dans le sol. Le bois mort inclut le bois gisant à la surface, les racines mortes et les souches dont le diamètre est supérieur ou égal à 10 cm ou tout autre diamètre utilisé par le pays

7.2 Données nationales

7.2.1 Données de base

Voir le tableau T6 du chapitre précédent pour les données de base concernant les volumes.

La méthode utilisée lors de FRA2005, avec les valeurs préconisées dans les directives pour FRA2005 a été préférée à celle pour FRA2010 (valeurs par défaut légèrement différentes). Nous en rappelons ici le contenu :

Lorsque les données nationales n'existent pas concernant la biomasse, alors il est possible d'utiliser la méthode décrite dans les directives de la FAO (2004) pour l'établissement des rapports nationaux. Succinctement, il s'agit de calculer les différentes biomasses de la façon suivante :

1) Biomasse au-dessus du sol (tonnes) = Matériel sur pied (volume sur écorce en m³) x Densité du bois x FEB

Avec : Une densité du bois moyenne de 0.58 pour l'Afrique selon FAO, 2001. *Évaluation des ressources forestières mondiales 2000. Rapport principal. Étude FAO Forêts 140.*

Le FEB (Facteur d'expansion de la biomasse), calculé conformément aux indications des Directives FRA 2005 est de 3,4 pour les forêts tropicales feuillues (selon la FAO, 2004. Directives de la FAO, annexe 5).

2) Biomasse souterraine (tonnes) = Biomasse au-dessus du sol (tonnes) x ratio racine/tige (ratio d'une valeur de 0.24 pour les forêts primaires tropicales humides selon l'annexe 5, tab 5.5. des Directives de la FAO)

3) Biomasse de bois mort (tonnes) : les facteurs de conversion fournis dans les Directives (annexe 5, tab. 5.6.) peuvent être utilisés : soit 18.2 tonnes/ha pour les forêts tropicales. Il suffit alors de multiplier ce taux par la surface forestière telle que renseignée dans T1 pour les différentes années de référence.

7.3 Analyse et traitement des données nationales

7.3.1 Calibrage

Pas nécessaire

7.3.2 Estimation et prévision

Voir ci-dessous

7.3.3 Reclassement dans les catégories de FRA 2010

Pas nécessaire

7.4 Données à insérer dans le tableau T7

Catégorie de FRA 2010	Biomasse (millions de tonnes métriques de poids anhydre)							
	Forêt				Autres terres boisées			
	1990	2000	2005	2010	1990	2000	2005	2010
Biomasse aérienne	1 108	1 053	1 026	998	nd	nd	nd	nd
Biomasse souterraine	265	253	246	240	nd	nd	nd	nd
Bois mort	132	126	122	119	nd	nd	nd	nd
TOTAL	1 505	1 432	1 394	1357	nd	nd	nd	nd

7.5 Commentaires au tableau T7

Variable / catégorie	Commentaires sur les données, les définitions, etc.	Commentaires sur les tendances indiquées
Biomasse aérienne	La biomasse aérienne a été calculée comme suit : matériel sur pied du tableau 6 x 0.58 x 3.4	La diminution de la biomasse (aérienne, souterraine et bois mort) est due à la dégradation généralisée des espaces boisés.
Biomasse souterraine	Biomasse aérienne x 0.24	
Bois mort	Superficie forêt du tableau 1 x 18.2	

Autres commentaires généraux au tableau

8 Tableau T8 – Stock de carbone

8.1 Catégories et définitions de FRA 2010

Catégorie	Définition
Carbone dans la biomasse aérienne	Carbone présent dans toute la biomasse vivante au-dessus du sol, y compris les tiges, les souches, les branches, l'écorce, les graines et le feuillage.
Carbone dans la biomasse souterraine	Carbone présent dans toute la biomasse de racines vivantes. Les racelles de moins de deux mm de diamètre sont exclues car il est souvent difficile de les distinguer empiriquement de la matière organique du sol ou de la litière.
Carbone dans le bois mort	Carbone présent dans toute la biomasse ligneuse non vivante hors de la litière, soit sur pied, soit gisant au sol, soit dans le sol. Le bois mort comprend le bois gisant à la surface, les racines mortes et les souches dont le diamètre est supérieur ou égal à dix cm ou tout autre diamètre utilisé par le pays.
Carbone dans la litière	Carbone présent dans toute la biomasse non vivante dont le diamètre est inférieur au diamètre minimal pour le bois mort (par ex. dix cm), gisant à différents stades de décomposition au-dessus du sol minéral ou organique.
Carbone dans le sol	Carbone organique présent dans les sols minéraux et organiques (y compris les tourbières) jusqu'à une profondeur spécifique indiquée par le pays et appliquée de façon cohérente à travers toutes les séries chronologiques.

8.2 Données nationales

8.2.1 Données de base

Voir le tableau T7 du chapitre précédent pour les données de base concernant les biomasses.

La méthode utilisée lors de FRA2005, avec les valeurs préconisées dans les directives pour FRA2005 a été préférée à celle pour FRA2010 (valeurs par défaut légèrement différentes). Nous en rappelons ici le contenu :

En l'absence de données nationales concernant le stock de carbone, nous avons utilisée la méthodologie préconisée dans les directives de la FAO (pour FRA2005) ; il s'agit de multiplier la valeur par défaut du GIEC relative à la teneur en Carbone (valeur de 50% communiquée par les directives de la FAO) par les différents types de biomasse pour les trois années de référence (voir le tableau T6) :

Carbone dans la biomasse au-dessus du sol = Biomasse au-dessus du sol x 0,5

Carbone dans la biomasse souterraine = Biomasse souterraine x 0,5

Carbone dans le bois mort = Biomasse de bois mort x 0.5

8.3 Analyse et traitement des données nationales

8.3.1 Calibrage

Pas nécessaire

8.3.2 Estimation et prévision

Voir ci-dessus

8.3.3 Reclassement dans les catégories de FRA 2010

Pas nécessaire

8.4 Données à insérer dans le tableau T8

Catégorie de FRA 2010	Carbone (Millions de tonnes métriques)							
	Forêt				Autres terres boisées			
	1990	2000	2005	2010	1990	2000	2005	2010
Carbone dans la biomasse aérienne	554	526.5	513	499	nd	nd	nd	nd
Carbone dans la biomasse souterraine	133	126.5	123	120	nd	nd	nd	nd
<i>Sous-total: Carbone dans la biomasse vivante</i>	687	653	636	619	nd	nd	nd	nd
Carbone dans le bois mort	66	63	61	59.5	nd	nd	nd	nd
Carbone dans la litière	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd
<i>Sous-total: Carbone dans le bois mort et la litière</i>	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd
Carbone dans le sol	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd
TOTAL	753	716	697	678,5	nd	nd	nd	nd

Profondeur du sol (cm) utilisée pour estimer le carbone dans le sol	
---------------------------------------------------------------------	--

8.5 Commentaires au tableau T8

Variable / catégorie	Commentaires sur les données, les définitions, etc.	Commentaires sur les tendances indiquées
Carbone dans la biomasse aérienne		
Carbone dans la biomasse souterraine		
Carbone dans le bois mort		
Carbone dans la litière		
Carbone dans le sol		

Autres commentaires généraux au tableau

9 Tableau T9 – Incendies de forêt

9.1 Catégories et définitions de FRA 2010

Catégorie	Définition
Nombre d'incendies	Nombre moyen annuel d'incendies de végétation.
Superficie touchée par les incendies	Superficie moyenne annuelle touchée par les incendies de végétation.
Incendie de végétation (terme supplémentaire)	Tout incendie de végétation indépendamment de la source d'allumage, du dégât ou du bénéfice.
Incendie non contrôlé	Tout incendie de végétation <u>non planifié et non contrôlé</u> qui, quelle que soit sa source d'allumage, peut nécessiter une action d'extinction ou toute autre action conforme à la politique des organisations de lutte contre le feu.
Feu planifié	Un feu de végétation, quelle que soit sa source d'allumage, qui brûle conformément à des objectifs de gestion et qui ne nécessite pas de mesures d'extinction ou qui nécessite de mesures d'extinction limitées.

9.2 Donnée nationale

9.2.1 Données de base

Dans son rapport final d'octobre 1995, le bureau de cartographie thématique et télédétection (BCTT) fournit en ce qui concerne les superficies brûlées de novembre à mai, les chiffres ci-après :

1987-1988.....4 939 000 ha
 1988-1989.....4 661 400 ha
 1992 – 1993.....1 199 100 ha
 1993 – 1994.....1 578 100 ha

Ces données couvrent les onze (11) préfectures les plus sensibles du territoire national : Siguiri, Dinguiraye, Mandiana, Kouroussa, Dabola, Kankan, Faranah, Kérouané, Kissidougou, Guéckedou et Beyla.

La moyenne pour 1987 à 1993 est estimée à 3 600 000 ha/an

9.3 Données à insérer dans le tableau T9

Tableau 9a

Catégorie de FRA 2010	Moyenne annuelle sur une période de 5 ans					
	1990		2000		2005	
	1000 hectares	nombre d'incendies	1000 hectares	nombre d'incendies	1000 hectares	nombre d'incendies
Superficie totale de terres touchées par les incendies	3 600	nd	nd	nd	nd	nd
... dont de forêt	nd	nd	nd	nd	nd	nd
... dont d'autres terres boisées	nd	nd	nd	nd	nd	nd
... dont d'autres terres	nd	nd	nd	nd	nd	nd

Tableau 9b

Catégorie de FRA 2010	Proportion de superficie forestière touchée par des incendies (%)		
	1990	2000	2005
Incendie non contrôlé	100	100	100
Feu planifié	0	0	0

Note: Les chiffres des années de référence se rapportent aux moyennes des superficies touchées annuellement pour les périodes de cinq ans suivantes: 1988-1992, 1998-2002 et 2003-2007 respectivement.

9.4 Commentaires au tableau T9

Variable / catégorie	Commentaires sur les données, les définitions, etc.	Commentaires sur les tendances indiquées
Superficie touchée par les incendies	La saison sèche est synonyme de feu de brousse surtout en Haute Guinée. Les superficies touchées sont importantes.	
Nombre d'incendies		
Incendie non contrôlé / Feu planifié		

Autres commentaires généraux au tableau

10 Tableau T10 – Autres perturbations influençant la santé et vitalité des forêts

Aucune information disponible

11 Tableau T11 – Extraction de bois et valeur du bois extrait

11.1 Catégories et définitions de FRA 2010

Catégorie	Définition
Extraction de bois industriel	Le bois rond extrait (volume de bois rond sur écorce) pour la production de biens et de services autres que la production d'énergie (bois de feu).
Extraction de bois de feu	Le bois extrait pour la production d'énergie, que ce soit pour usage industriel, commercial ou domestique.

11.2 Données nationales

11.2.1 Données de base

En l'absence de données nationales, celles qui sont ici présentées sont issues de la base de données FAOSTAT de la FAO.

Production de bois industriel (m3 Volume sous écorce)				
1988	1989	1990	1991	1992
513 000	525 000	541 000	560 000	582 000

Production de bois industriel (m3 Volume sous écorce)				
1998	1999	2000	2001	2002
650 000	651 000	651 000	651 000	651 000

Production de bois industriel (m3 Volume sous écorce)				
2003	2004	2005	2006	2007
651 000	651 000	651 000	651 000	651 000

Pour le bois de feu :

Production de bois de feu (m3 Volume sous écorce)				
1988	1989	1990	1991	1992
9 454 752	9 629 687	9 884 241	10 305 439	7 625 000

Production de bois de feu (m3 Volume sous écorce)				
1998	1999	2000	2001	2002
8 000 000	11 575 899	11 444 377	11 489 757	11 536 722

Production de bois de feu (m3 Volume sous écorce)				
2003	2004	2005	2006	2007
11585288	11635470	11687298	11738441	11791200

11.3 Analyse et traitement des données nationales

11.3.1 Calibrage

Pas nécessaire

11.3.2 Estimation et prévision

Pour 1990, 2000 et 2005, la moyenne des données issues de 5 années consécutives est réalisée : 1988 à 1992 pour l'année de référence 1990, 1998 à 2002 pour l'année de référence 2000 et 2003 à 2007 pour l'année de référence 2005.

La valeur est donnée en mètres cubes sous écorce. Il a été donc nécessaire de convertir cette valeur en mètres cubes sur écorce grâce à un facteur de 1,15 (préconisé dans les Directives de la FAO, 2008).

11.3.3 Reclassement dans les catégories de FRA 2010

Pas nécessaire

11.4 Données à insérer dans le tableau T11

Catégorie de FRA 2010	Extraction de bois industriel			Extraction de bois de feu		
	1990	2000	2005	1990	2000	2005
Volume total (1000 m ³ sur écorce)	626	748	749	10787	12431	13441
... dont provenant de la forêt	626	748	749	10787	12431	13441
Valeur unitaire (monnaie nationale / m ³ sur écorce)	nd	nd	nd	nd	nd	nd
Valeur totale (1000 monnaie nationale)	nd	nd	nd	nd	nd	nd

Note: Les chiffres des années de référence se rapportent aux moyennes pour des périodes de cinq ans suivantes: 1988-1992, 1998-2002 et 2003-2007 respectivement.

	1990	2000	2005
Nom de la monnaie nationale	FG	FG	FG

NB. : La monnaie nationale est le Franc guinéen, en abrégé FG

11.5 Commentaires au tableau T11

Variable / catégorie	Commentaires sur les données, les définitions, etc.	Commentaires sur les tendances indiquées
Volume total de bois industriel		
Volume total de bois de feu		
Valeur unitaire		
Total value		

Autres commentaires généraux au tableau

12 Tableau T12 – Extraction de produits forestiers non ligneux et valeur des PFNL extraits

Information non disponible

13 Tableau T13 – Emploi

13.1 Catégories et définitions de FRA 2010

Catégorie	Définition
Emploi-équivalent plein temps (EPT)	Unité de mesure correspondant à une personne travaillant plein temps pendant une période de référence spécifiée.
Emploi	Inclut toute personne pourvue d'un emploi salarié ou à titre indépendant
Emploi salarié	Toute personne qui, durant la période de référence, a effectué un travail moyennant <u>un salaire ou un traitement</u> en espèces ou en nature.
Emploi à titre indépendant	Personne qui, durant la période de référence, a effectué un travail en vue d'un <u>bénéfice ou gain familial</u> en espèces ou en nature (par ex. les employeurs, les personnes travaillant pour leur propre compte, les membres de coopératives de producteurs, les travailleurs familiaux collaborant à l'entreprise familiale).

13.2 Données nationales

13.2.1 Sources des données

Références des sources d'information	Qualité (E/M/F)	Variable(s)	Année(s)	Commentaires supplémentaires
Contribution du secteur forestier à l'économie nationale – 1990 - 2006	M	Emploi dans le secteur	2008	

13.3 Analyse et traitement des données nationales

13.3.1 Estimation et prévision

Les données datant de 2008, nous ne pouvons pas estimer les données pour les années de référence du tableau final T13.

13.4 Données à insérer dans le tableau T13

Catégorie de FRA 2010	Emploi (1000 EPT)		
	1990	2000	2005
Emploi dans la production primaire de biens	nd	nd	nd
...dont emploi salarié	3	7	9
... dont emploi à titre indépendant	nd	nd	nd
Emploi dans la gestion des aires protégées	nd	nd	nd

13.5 Commentaires au tableau T13

Variable / catégorie	Commentaires sur les données, les définitions, etc.	Commentaires sur les tendances indiquées
Emploi dans la production primaire de biens		
Emploi salarié / Emploi à titre indépendant	Données provenant de l'étude de la FAO	
Emploi dans la gestion des aires protégées		

Autres commentaires généraux au tableau

14 Tableau T14 – Cadre politique et juridique

14.1 Catégories et définitions de FRA 2010

Terme	Définition
Politique forestière	L'ensemble des orientations et des principes d'actions adoptés par les autorités publiques en harmonie avec les politiques nationales socioéconomiques et environnementales dans un pays donné et destinés à orienter les décisions futures portant sur l'aménagement, l'utilisation et la conservation de la forêt et des arbres au bénéfice de la société.
Déclaration de politique forestière	Le document décrivant les objectifs, les priorités et les mesures d'application de la politique forestière.
Programme forestier national	Expression générique désignant un large éventail d'approches pour la formulation, la planification et la mise en œuvre de politiques forestières aux niveaux national et sous-national. Le programme forestier national désigne le cadre et les orientations pour le développement du secteur forestier dans les pays qui en prennent l'initiative à travers la consultation et la participation de toutes les parties prenantes et en accord avec les politiques d'autres secteurs et les politiques internationales.
Loi (Acte juridique ou Code) sur la forêt	Ensemble de règles décrétées par l'autorité législative d'un pays réglementant l'accès aux ressources forestières ainsi que leur gestion, conservation et utilisation.

14.2 Données à insérer dans le tableau T14

Indiquer l'existence des éléments suivants: (2008)			
Déclaration de politique forestière de portée nationale	<input checked="" type="checkbox"/>	Oui	
	<input type="checkbox"/>	Non	
Si OUI, indiquer :	Année de l'approbation	1991	
	Référence du document	Politique Forestière Nationale de Guinée	
Programme forestier national (pfn)	<input checked="" type="checkbox"/>	Oui	
	<input type="checkbox"/>	Non	
Si OUI, indiquer:	Dénomination du pfn dans le pays	Programme forestier national de Guinée	
	Année de démarrage	1989	
	Statut actuel	<input type="checkbox"/>	En cours de formulation
		<input checked="" type="checkbox"/>	En cours d'application
		<input type="checkbox"/>	En révision
<input type="checkbox"/>		Processus temporairement suspendu	
Référence du document ou site web			
Loi (Acte juridique ou Code) sur la forêt de portée nationale	<input checked="" type="checkbox"/>	Oui, il existe une loi forestière spécifique	
	<input type="checkbox"/>	Oui, mais les règles sur la forêt sont incorporées dans une autre législation (plus générale)	
	<input type="checkbox"/>	Non, les questions forestières ne sont	

		pas réglementées par la législation nationale
Si OUI, indiquer:	Année de l'adoption	20 décembre 1989
	Année du dernier amendement	22 juin 1999
	Référence du document	Code forestier

En cas de responsabilité décentralisée dans l'élaboration de la politique et/ou législation forestière, indiquer l'existence des éléments suivants et expliquer, dans les commentaires relatifs au tableau, la façon dont la responsabilité est organisée dans votre pays lors de l'élaboration décentralisée de la politique et/ou législation forestière.

4. Déclarations décentralisées de politique forestière		Oui
	x	Non
Dans l’AFFIRMATIVE, indiquer le nombre de régions/départements/provinces ayant adopté des déclarations de politique forestière		
5. Lois décentralisées (Actes juridiques ou Codes) sur la forêt		Oui
	x	Non
Si OUI, indiquer le nombre de régions/départements/provinces ayant des lois sur les forêts		

14.3 Commentaires au tableau T14

Variable / catégorie	Commentaires sur les données, les définitions, etc.
Déclaration de politique forestière de portée nationale	
Programme forestier national (pfn)	
Loi (Acte juridique ou Code) sur la forêt de portée nationale	
Déclarations décentralisées de politique forestière	
Lois décentralisées (Actes juridiques ou Codes) sur la forêt	

Autres commentaires généraux au tableau

--

15 Tableau T15 – Cadre institutionnel

15.1 Catégories et définitions de FRA 2010

Terme	Définition
Ministre responsable de l'élaboration de politiques forestières	Ministre détenant la responsabilité principale sur les questions forestières et la formulation de la politique forestière.
Directeur des forêts	Le Directeur des forêts – ou chef de l'administration forestière - est le fonctionnaire en charge de l'application du mandat de l'administration publique relatif aux forêts.
Degré de subordination	Nombre de degrés hiérarchiques administratifs entre le Directeur des forêts et le Ministre.
Diplôme universitaire	Titre obtenu auprès d'une université après au moins trois ans d'études post-secondaires.

15.2 Données à insérer dans le tableau T15

Tableau 15a

Catégories de FRA	2008
Ministre responsable de la formulation de politiques forestières: donner le titre complet	Ministre de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD)
Degré de subordination du Directeur des forêts au sein du Ministère	1 ^{er} degré de subordination par rapport au Ministre
	2 ^{ème} degré de subordination par rapport au Ministre
	X 3 ^{ème} degré de subordination par rapport au Ministre
	4 ^{ème} degré, ou degré plus bas, de subordination par rapport au Ministre
Autres organismes forestiers publics au niveau national	Office guinéen du bois (OGUIB)
Institution(s) responsable(s) de l'application des lois forestières	- Direction nationale des Forêts et Faune (DNFF) - Office guinéen du bois (OGUIB) - Direction nationale de la Biodiversité et des Aires Protégées - Direction nationale de l'Environnement - Ministère de la sécurité et de la protection civile - Ministère de la justice Garde des Sceaux - Ministère de l'administration du territoire et des affaires politiques

Tableau 15b – Ressources humaines

Catégories de FRA	Ressources humaines au sein des institutions forestières publiques					
	2000		2005		2008	
	Nombre	%Femmes	Nombre	%Femmes	Nombre	%Femmes
Effectifs totaux	nd	nd	nd	nd	nd	nd
...dont possédant un diplôme universitaire ou équivalent	nd	nd	nd	nd	nd	nd

- Note: Sont incluses les ressources humaines au sein des institutions forestières publiques à l'échelle sous-nationale
- Sont exclues les personnes travaillant dans des entreprises de l'État, dans l'enseignement et la recherche ainsi que les travailleurs saisonniers/temporaires.

15.3 Commentaires au table T15

Variable / catégorie	Commentaires sur les données, les définitions, etc.	Commentaires sur les tendances indiquées
Ministre responsable de la formulation de politiques forestières		
Degré de subordination du Directeur des forêts au sein du Ministère		
Autres organismes forestiers publics au niveau national		
Institution(s) responsable(s) de l'application des lois forestières		
Ressources humaines au sein des institutions forestières publiques		

Autres commentaires généraux au tableau

16 Tableau T16 – Formation et recherche

16.1 Catégories et définitions de FRA 2010

Terme	Définition
Education forestière	Programme d’enseignement post secondaire centré sur la forêt et sujets associés
Doctorat	Diplôme d’études supérieures (ou équivalent) sanctionnant une durée totale d’études d’environ huit ans.
Master ou équivalent	Diplôme d’études supérieures (ou équivalent) sanctionnant une durée d’études de cinq ans.
Licence ou équivalent	Diplôme d’études supérieures (ou équivalent) sanctionnant une durée d’études de trois ans. .
Diplôme ou Brevet de technicien	Qualification délivrée par un établissement technique d’enseignement supérieur consistant en un ou trois ans d’enseignement post-secondaire.
Centres de recherche forestière financés par des fonds publics	Centres de recherche réalisant principalement des programmes de recherche sur les questions forestières. Le financement de ces centres est fait principalement sur fonds publics ou à travers d’institutions publiques.

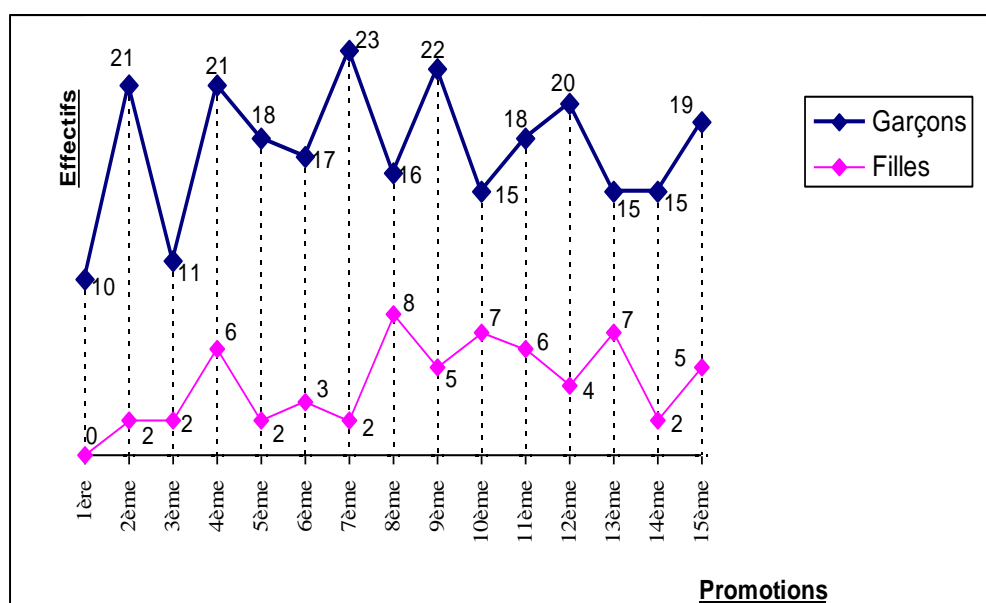
16.2 Données nationales

16.2.1 Sources des données

Références des sources d’information	Qualité (E/M/F)	Variable(s)	Année(s)	Commentaires supplémentaires

16.2.2 Données de base

De 1994 à 2008, l’Ecole Nationale des Agents Techniques des Eaux et Forêts (ENATEF) de Mamou a formé 261 agents dont 61 filles conformément au graphique fourni par le Directeur dudit Centre.



Nous ne disposons pas de données, la Faculté des Sciences de l'Environnement du Centre Universitaire de N° Zérékoré.

L'Institut de Recherche en Environnement de Bossou compte 01 PhD en sciences forestières, 02 DESS, 02 DES et 02 CAP

Le corps professoral du Département des Eaux et Forêts et Environnement de l'Institut des Sciences Agronomiques et Vétérinaires (ISAV) de Faranah comprend 01 PhD, 03 DEA 01 Master et 07 Ingénieurs. Le département agroforesterie de cette même institution compte 05 ingénieurs et 04 licenciés.

Tableau Récapitulatif des Ingénieurs des Eaux et Forêts formés à l'Institut Supérieur Agronomique et Vétérinaire de Faranah de 1980 à 2009

N°	Années	Nombre d'Etudiants sortis	Nombre de filles
1	1980	1	0
2	1981	28	1
3	1982	58	1
4	1983	16	1
5	1984	9	1
6	1985	0	0
7	1986	15	1
8	1987	0	0
9	1988	31	1
10	1989	0	0
11	1990	0	0
12	1991	0	0
13	1992	40	0
14	1993	24	0
15	1994	14	0
16	1995	21	0
17	1996	11	1
18	1997	26	0
19	1998	11	0
20	1999	24	2
21	2000	46	5
22	2001	48	4
23	2002	54	8
24	2003	54	7
25	2004	66	16
26	2005	90	1
27	2006	48	8
28	2007	69	19
29	2008	157	25
30	2009	171	35
31	Total	1132	137

Source : Département des Eaux et Forêts et environnement – 2009

16.3 Données à insérer dans le tableau T16

Catégories de FRA	Nombre de diplômés ¹ en éducation relative à la forêt					
	2000		2005		2008	
	Nombre	%Femmes	Nombre	%Femmes	Nombre	%Femmes
Master en sciences forestières ou équivalent	46	11%	90	1%	157	16%
Licence en sciences forestières ou équivalent	nd	nd	nd	nd	nd	nd
Diplôme / Brevet de technicien forestier	25	8%	24	16%	24	20%
Catégories de FRA	Cadres travaillant dans les centres de recherche forestière financés par des fonds publics ²					
	2000		2005		2008	
	Nombre	%Femmes	Nombre	%Femmes	Nombre	%Femmes
Doctorat	nd	nd	nd	nd	1	nd
Master ou équivalent	nd	nd	nd	nd	4	nd
Licence ou équivalent	nd	nd	nd	nd	1	nd

Notes:

1. Le terme « diplômés » se réfère aux étudiants ayant achevé avec succès des études de niveau équivalent ou supérieur à une licence ou bien ayant obtenu un diplôme ou brevet de technicien forestier.
2. Inclut tous les diplômes en sciences et pas seulement en sciences forestières

16.4 Commentaires au tableau T16

Variable / catégorie	Commentaires sur les données, les définitions, etc.	Commentaires sur les tendances indiquées
Nombre annuel de diplômés dans le pays		
Cadres travaillant dans les centres de recherche forestière financés par des fonds publics		

Autres commentaires généraux au tableau

17 Tableau T17 – Recouvrement des recettes publiques et dépenses

Pas de données disponibles.